



## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL LOIRE-LONGUE LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, Le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le Comité syndical convoqué le treize novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la Loi, à Blou, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Président

**Présents :** Mmes et M. GILLIER P.- LE COQ S.- PICHONNEAU P.- RAPICAULT C - RICHARD F.- TARDIVEL J. - BOIREAU C. - CANTIN J.- LEFEBVRE S.- NIVELLE L. - SERRET R.

**Absents :** RAVENEAU A. (*donne pouvoir à Mme PICHONNEAU P.*) - DEROUET S. (*donne pouvoir à M. NIVELLE L.*) - PAPOT T. (*donne pouvoir à Mme TARDIVEL J.*)  
**Secrétaire de séance :** Madame LE COQ

Date de convocation : 13/11/2025
Date d'affichage : 13/11/2025
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de votants : 14

### 1. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 08 septembre 2025.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande à l'Assemblée, qui a été destinataire du procès-verbal du comité syndical du 08 septembre 2025, si des modifications sont à apporter à ce document.

Le procès-verbal du 08 Septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

### 2. Informations sur les décisions et marchés pris par le Président

Le Président informe les membres du Comité que conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 avril 2022, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

#### Section INVESTISSEMENT :

- Achat d'un onduleur auprès d'ORDICUBE pour un montant de 948 €
- Achat de lampes anti-insectes auprès de MSMB pour les 3 structures pour un montant de 478.80 €
- Achat d'un Cookéo auprès de ROUXEL pour le multi-accueil de LONGUE pour un montant de 249 €
- Achat d'un interphone vidéo auprès de GABRIEL pour le multi-accueil de LONGUE pour un montant de 3 018.91 €.

#### **TRAVAUX ALSH**

- Paiement de la situation 3 auprès de MARANDEAU-CHIGNARD pour l'ALSH de VERNANTES pour un montant de 4 653.72 €
- Paiement de la phase travaux M+2 auprès de BUREAU VERITAS pour l'ALSH de VERNANTES pour un montant de 285.60 €
- Paiement de la phase travaux M+4 auprès de BUREAU VERITAS pour l'ALSH de LONGUE pour un montant de 308.57 €

- Paiement de la 4<sup>ème</sup> échéance de travaux auprès de la SOCOTEC pour l'ALSH de LONGUE pour un montant de 372 €
- Paiement auprès de ECOBAT INGENIERIE pour les ALSHS pour un montant de 12 531.72 €
- Paiement auprès de FREMY pour les ALSHS pour un montant de 179.35 €
- Paiement de la situation 4 auprès de MARANDEAU-CHIGNARD pour l'ALSH de VERNANTES pour un montant de 14 139.59 €
- Paiement de la phase travaux 7 MOIS DE TRAVAUX M2 auprès de BUREAU VERITAS pour l'ALSH de VERNANTES pour un montant de 376.80 €
- Paiement de la situation 1 auprès de FOUQUERON pour l'ALSH de LONGUE pour un montant de 3 700.01 €
- Paiement de la situation 5 auprès de GUIOCHEAU pour l'ALSH de LONGUE pour un montant de 40 392.98 €
- Achat de fournitures d'activités auprès de WESCO pour le multi-accueil de VERNANTES pour un montant de 430.19 €
- Paiement de la 5<sup>ème</sup> échéance de travaux auprès de la SOCOTEC pour l'ALSH de LONGUE pour un montant de 301.20 €
- Paiement de la situation 2 auprès de LA CHARPENTE THOUARSAISE pour l'ALSH de VERNANTES pour un montant de 9 429.22 €
- Paiement de la phase travaux 7 MOIS DE TRAVAUX M3 auprès de BUREAU VERITAS pour l'ALSH de VERNANTES pour un montant de 376.80 €
- Paiement de la phase travaux M+5 auprès de BUREAU VERITAS pour l'ALSH de LONGUE pour un montant de 308.57 €
- Paiement de la phase travaux M+3 auprès de BUREAU VERITAS pour l'ALSH de VERNANTES pour un montant de 285.60 €
- Paiement de la phase travaux 7 MOIS DE TRAVAUX M4 auprès de BUREAU VERITAS pour l'ALSH de VERNANTES pour un montant de 376.80 €
- Paiement de la situation 5 auprès de MARANDEAU-CHIGNARD pour l'ALSH de VERNANTES pour un montant de 3 718.20 €
- Paiement de la situation 6 auprès de GUIOCHEAU pour l'ALSH de LONGUE pour un montant de 22 457.17 €
- Paiement de la situation 1 auprès de DELAUNAY pour l'ALSH de VERNANTES pour un montant de 5 745.17 €
- Paiement de la 6<sup>ème</sup> échéance de travaux auprès de la SOCOTEC pour l'ALSH de LONGUE pour un montant de 228 €.

#### **Section FONCTIONNEMENT :**

- Paiement de la réparation de la chaudière du multi-accueil de Longué auprès de DELALANDE-RETHORE pour un montant de 121.80 €
- Paiement de la réparation du thermostat de l'armoire positive du multi-accueil de Longué auprès de MSMB pour un montant de 153.60 €
- Achat des cartes cadeaux pour les agents auprès de EDENRED pour un montant de 1 355.84 €
- Paiement de la réparation d'un volet roulant auprès de OCTOPUS HABITAT pour la micro-crèche de SAINT CLEMENT pour un montant de 435.64 €
- Versement de la 4<sup>ème</sup> partie de la Subvention auprès de la FEDERATION FAMILLES RURALES pour l'ALSH de Longué pour un montant de 14 055 €

- Versement de la 4<sup>ème</sup> partie de la Subvention auprès de la FEDERATION FAMILLES RURALES pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 4 347.45 €
- Paiement de la réparation de l'armoire froide auprès de GROUPE BENARD pour le multi-accueil de Longué pour un montant de 268.80 €
- Paiement de la réparation du lave-vaisselle du multi-accueil de Longué auprès de GROUPE BENARD pour un montant de 153.60 €
- Paiement de la réparation de la chaudière du multi-accueil de Longué auprès de DELALANDE-RETHORE pour un montant de 187.80 €
- Paiement de la réparation du thermomètre de l'armoire froide du multi-accueil de Longué auprès de GROUPE BENARD pour un montant de 113.46 €

Monsieur NIVELLE révoque le fonds de modernisation des EAJE, comme il avait été souligné lors du dernier comité, une attention particulière est portée au multi accueil de Longué, deux entreprises ont établi des devis (plinthes et plomberie), deux entreprises passeront le mercredi 26 novembre pour le système de chauffage et climatisation. Un dossier sera élaboré et envoyé à la CAF et instruit afin d'évaluer la prise en charge des améliorations.

### **3. Ressources humaines :**

Monsieur NIVELLE informe que la prise de poste de Mme Anne RICORDEAU sur le poste de remplacement animatrice RPE depuis le 09 octobre se passe très bien, il souligne que Anne a été en renfort sur les structures de Vernantes et de Longué suite à des absences d'agents.

Monsieur NIVELLE informe les élus du départ de Mme Valérie BONNIER, directrice du SIVU dans le cadre d'une mutation pour rapprochement de conjoint le 19 décembre. Mme BONNIER tient à souligner que ses années passées au sein de SIVU ont été très riches d'apprentissage et remercie les élus pour leurs implications. Mme Hélène POIRIER-GILET a été recruté pour ce remplacement et arrivera au pôle administratif le 15 décembre, ce qui permettra une semaine de tuilage.

### **4. Délibération sur la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé dans le cadre de la labellisation**

Monsieur NIVELLE rappelle que lors du dernier comité syndical, a été acté une participation du SIVU à hauteur de 15€ par agent, le Comité Social Territorial (CST) du CDG 49, réuni le 13 octobre 2025 a émis un avis favorable à la décision des élus sur le montant de participation, il est demandé aux élus de délibérer sur la protection sociale santé :

« Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 827-1 et suivants,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 13 octobre 2025

Monsieur le président du SIVU Loire Longué rapporte que l'article L. 827-9 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement

des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1er janvier 2026.

Cette participation peut intervenir au titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement définit les garanties minimales des contrats destinés à couvrir les risques en matière de santé et fixe la participation minimale mensuelle de l'employeur, pour chaque agent, quelle que soit sa quotité de travail, à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros, soit 15 euros.

Monsieur NIVELLE précise que chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année. Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical APPROUVE les articles suivants :**

Article 1 : La collectivité participera au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail. L'agent produira un justificatif de cette labellisation chaque année.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SIVU Loire Longué

Article 3 : Monsieur le président du SIVU Loire Longué certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Une question est posée quant aux multi-employeurs intercommunaux, chaque collectivité doit-elle abonder à hauteur de 15 € ?

Mme NIVELLE rappelle que les 15€ par agent et par mois sont dus quelque soit la quotité de travail mais il est vrai que des agents avec 2 voire 3 employeurs différents posent question.

Mme BONNIER se charge de se renseigner auprès des instances compétentes.

## **5. Délibération - autorisation de dépenses d'investissement préalable au vote du budget 2026**

Monsieur NIVELLE rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2026, le SIVU ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025,

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le SIVU peut, en vertu de l'article L 1612-1 du CGCT, autoriser le

Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025, à savoir :

- Chapitre 20 (études) : 2 000€
- Chapitre 21 (divers) : 3 750 €
- Chapitre 23 (travaux) : 267 445.75€

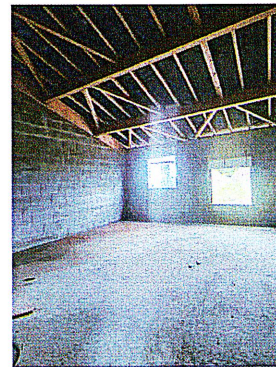
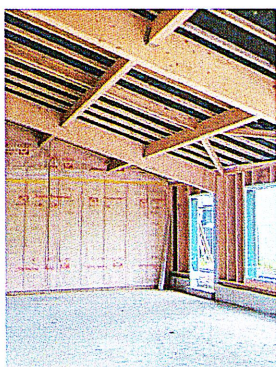
Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

## 6. Extensions ALSH

Les plannings ont été réévalués suite à des retards sur les deux chantiers.

### - Site de Vernantes



Mme TARDIVEL en charge du suivi du chantier précise qu'il a eu beaucoup de retard d'une entreprise dès le début, qui a entraîné un décalage de planning des autres corps de métiers.

Les menuiseries extérieures seront terminées d'ici la fin de semaine.

La couverture est terminée. Le chantier sera donc hors d'air, hors d'eau pour le début du mois de décembre.

Monsieur NIVELLE ajoute qu'effectivement l'entreprise de charpente a considérablement ralenti le chantier, après échanges avec le cabinet d'architecte, il est proposé au comité syndical de lever des pénalités de retard, comme stipulé au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

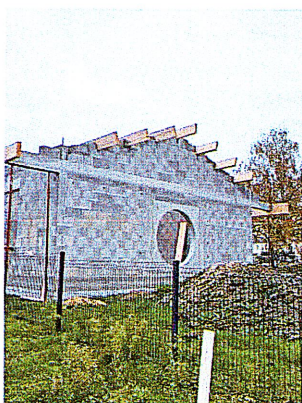
Monsieur NIVELLE expose le contenu du courrier recommandé, les élus en actent l'envoi.

### Site de Longué

Monsieur LEFEBVRE en charge du suivi du chantier se veut rassurant sur les délais, le chantier du projet primaire a bien avancé avec la pose de la chape et du placo.

Pour le bâtiment maternel, le gros œuvre est quasiment terminé pour la partie extension, reste la démolition de l'existant.

Suite au dernier comité syndical, Monsieur LEFEBVRE est revenu sur le site afin d'évaluer l'accès possible des enfants sur le parking (en bas de la rue) de la piscine. C'est un chantier qui sera envisageable avec les services techniques de la mairie de Longué, terrassement pour accès passage enfants, poussettes et pose d'un portillon déjà existant sur l'ALSH, qui sera réutilisé.



### **7. Point budgétaire au 31/10/2025**

M NIVELLE présente un point d'étape du financement des travaux. Le SIVU a perçu la subvention MSA, et un acompte de la CAF. Nous sommes dans l'attente de l'acompte DETR.

M NIVELLE précise qu'en cas de besoin de fonds de roulement, la ligne de trésorerie FCTVA sera déclenchée en fin d'année.

	Total marché TTC	Factures acquittées	Reste à régler	Subventions perçues	Subventions à percevoir	Reste à charge du SIVU
ALSH VERNANTES	575 116.15 €	172 298.32 €	402 817.83 €	63 988.50€	236 987.5 €	274 140.15 €
ALSH LONGUE	565 012.52 €	181 771.36 €	383 241.16€	115 571.96 €	318 906.04 €	130 534.52 €

## 8. Agenda

Samedi 29 novembre 10h : fête de fin d'année : Bal des familles avec Théodore Cailleau, (salle des fêtes de Blou)

Lundi 09 février 2026 18h30 : Comité syndical – DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) au SIVU

Lundi 02 mars 2026 18h30 : Comité Syndical - vote du budget Mairie de Vernantes

## 9. Questions diverses

Monsieur NIVELLE annonce la naissance de Côme, le bébé de Marjolaine COUTANT.

Les élus souhaitent la Bienvenue à Côme et félicitent les heureux parents.

FIN DE SEANCE : 19h45

Secrétaire de séance- Mme Sylviane LE COQ

